



Rapporteur : M. MARTIN

50339

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

## Construction d'un centre d'incendie et de secours à la Bouëxière - Attribution des marchés de travaux

Le 20 janvier 2025 à 14h18, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme BILLARD), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à Mme SALIOT), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h47

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente des 9 mai et 4 décembre 2023 ;

### Exposé :

La Commission permanente, lors de sa séance du 4 décembre 2023, a approuvé l'avant-projet définitif réalisé par l'équipe de maîtrise d'oeuvre représentée par FABER (anciennement LOUVEL ARCHITECTURE) pour la construction d'un centre d'incendie et de secours sur la commune de La Bouëxière.

L'estimation des travaux lors de la validation de l'avant-projet définitif était de 1 447 467,28 euros hors taxes, soit 1 736 960,14 euros toutes taxes comprises (valeur mars 2022).

L'estimation des travaux lors du lancement de la consultation est de 1 556 000,14 euros hors taxes, soit 1 867 200,17 euros toutes taxes comprises (valeur août 2024).

Une consultation des entreprises pour la réalisation des travaux a été lancée le 6 septembre 2024, sous la forme d'une procédure adaptée, décomposée en 17 lots.

Lors de sa réunion du 10 décembre 2024, la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation des marchés relatifs aux lots figurant en annexe.

### Décide :

**- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés à passer avec les entreprises proposées par la Commission d'appel d'offres pour un montant total de 1.467.891,49 euros hors taxes, soit 1.761.469,79 euros toutes taxes comprises pour la construction d'un centre d'incendie et de secours sur la commune de La Bouëxière, dont le détail figure en annexe.**

**Vote :**

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :  
21 janvier 2025  
ID: CP20253041

Pour extrait conforme